

Avantage Social Vieillesse des infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes,
orthophonistes, orthoptistes et podologues.

Projet de décret du gouvernement : le front du refus

Mardi 2 septembre à 10 h du matin, la commission de réglementation de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS) a examiné le projet de décret portant réforme de l'avantage social vieillesse que le ministère lui a soumis.

Après le soutien du CNPS (Centre National des Professions de Santé) et de l'**UNAPL** (Union Nationale des Associations de Professions Libérales) aux revendications des dix syndicats de paramédicaux, l'avis de la CNAMTS **constitue un désaveu cinglant pour le ministère** et suggère donc une solution réellement négociée entre pouvoirs publics et organisations professionnelles.

Un message clair

Le résultat du vote de la commission de réglementation de la CNAMTS est très clair : abstention à une nette majorité ; un nombre de voix important s'exprimant même contre.

Le sens du vote de la commission de réglementation de l'Assurance Maladie ne doit échapper à personne.

C'est reconnaître que ce décret n'apporte pas de solution satisfaisante tant aux administrateurs de la CNAMTS qu'aux professionnels.

Par ce rejet, l'Assurance Maladie semble parallèlement prendre en compte la demande exprimée par l'union des 10 syndicats de paramédicaux depuis le début des négociations qui voient dans ce décret la fin du principal avantage conventionnel.

Malgré ce rejet unanime, aucune ouverture de dialogue ne se fait sentir à ce jour au Ministère de la santé. Statu quo et maintien des habitudes de passage en force au détriment des professionnels. On est encore bien loin du compte, même si le Ministère doit encore consulter la CARPIMKO le 11 septembre.

L'ultime question qui reste encore en suspens : le gouvernement pourra-t-il encore ignorer ces mises en garde unanimes ?

Le Gouvernement persistera-t-il aveuglément dans son entreprise de démolition des avantages conventionnels ?

Va-t-il oser publier le décret en l'état malgré la contestation toujours croissante ? Obstination, défi ou dialogue retrouvé ? **Les dix syndicats signataires en appellent à la représentation nationale pour demander aux ministères concernés d'entamer une véritable négociation et d'explorer les pistes proposées par les professionnels pour consolider les engagements contractuels passés et assurer le paiement des honoraires différés qui leur sont dus.**

Texte co-signé par l'ensemble des syndicats signataires de leur convention

**FNI – SNIIL – ONSIL – Convergence Infirmier - FFMKR – SNMKR
OK – FNO - SNAO – FNP**

Contact Presse :

FNI : 06.07.68.58.10

FFMKR : 06.89.49.91.23

FNO : 06.08.71.30.67

SNIIL : 06.62.69.64.91

SNMKR : 06.09.14.53.11

SNAO : 06.63.16.17.27

ONSIL : 06.08.87.26.07

OK : 06.11.89.93.46

FNP : 06.20.75.42.63

Convergence infirmier : 06.22.09.30.31